



Flash Info

JUILLET 2010

N° 11



Edito

René MASSETTE, Président du SYDEVOM

Le coût de la gestion des déchets ne cesse d'augmenter avec la création d'équipements nouveaux, normes en perpétuelle évolution, filières nouvelles, prix des carburants sans cesse à la hausse et enfin Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les tonnes de déchets stockés.

La maîtrise des coûts passe par l'optimisation des services de collecte, la réduction des fréquences mais aussi par le tri et la prévention. Il est donc plus que jamais nécessaire de poursuivre nos efforts de tri, sachant que le prix moyen d'une tonne de recyclable reste inférieur à une tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ; et surtout maîtriser et réduire la production de déchets, au travers du compostage individuel mais aussi de la sensibilisation de la population et des collectivités.

Chacun d'entre nous peut être acteur de ce changement. Il est important que la collectivité au contact permanent de la population, montre l'exemple. Comment demander aux habitants de trier plus et surtout produire moins de déchets si nous même ne montrons pas l'exemple ?

C'est pour cela qu'il est important que vous toutes et tous, participiez à l'élaboration et mise en œuvre du programme de prévention.

Par quelques gestes réfléchis, tels la suppression de toute vaisselle jetable lors de vos manifestations, la limitation des impressions de bureau, etc., vous pouvez inciter à réduire la quantité de déchets produits et montrer l'exemple.

Le tri et la réduction des déchets permettent de mieux maîtriser le coût galopant de la gestion des déchets et en même temps limiter notre impact sur l'environnement. Alors il est grand temps d'engager l'action...

Opération « Jardins solidaires et compostage autonome »

A Digne-les-Bains, au quartier Pigeonnier-Barbejas, des familles cultivent des parcelles de jardin et réduisent leurs déchets grâce du compostage collectif.

Historique du projet

Le projet de Jardins Solidaires – Compostage autonome a vu le jour en 2006 grâce à l'initiative de GESPER et l'Agence Régionale Pour l'Environnement.

Ensuite un Comité de Pilotage réunissant plusieurs partenaires (H2P, Commune de Digne, CC3V, SYDEVOM, Pays Dignois, CG04) a permis de préciser la faisabilité du projet sur les ensembles immobiliers HLM du Pigeonnier et de Barbejas regroupant 260 familles.

A la suite de cette étude, l'association GESPER (compostage) et l'association A Fleur de Pierres (jardin) ont décidé d'assurer solidairement la maîtrise d'ouvrage du projet consistant à :

- ❖ la définition,
- ❖ la mise en place,
- ❖ l'animation pendant trois années
- ❖ le suivi et l'évaluation

Qu'est ce qu'un jardin solidaire ?

Ce sont des potagers mis à disposition des habitants d'un quartier : jeunes, personnes âgées, parents, travailleurs, chômeurs, retraités. Ces habitants cultivent en famille ou en groupe et récoltent fruits et légumes pour leur propre consommation. L'activité de jardinage permet à ces habitants de s'entraider et surtout se rencontrer. Tout cela en présence d'un animateur pour gérer la dynamique collective, les réunions, le partage des outils, pour former aux techniques de jardinage...

Le compostage autonome ?

Les habitants trient leurs déchets de cuisine à l'aide de bioseaux et déposent leurs biodéchets dans quatre bacs de regroupement répartis dans le quartier du Pigeonnier-Barbejas. Ces déchets sont récoltés et sont ensuite disposés avec du broyat de déchets verts dans des bacs de compostage installés à proximité des jardins. Le compost est utilisé pour enrichir le sol des jardins solidaires. Un animateur salarié est chargé de la manutention pour le compostage, il accompagne, assiste et conseille les jardiniers.

Cette opération en quelques chiffres ...

50 % : c'est le taux d'adhésion des foyers à l'opération de collecte des biodéchets, c'est-à-dire **130 foyers** sur les 260 que compte le quartier

9 : c'est le tonnage annuel de biodéchets collectés pour être compostés ensuite avec 2 tonnes de broyat de déchets verts

20 : c'est le nombre de parcelles de jardins cultivées

65-70°C : c'est la température qu'il fait dans les bacs de compostage, ce qui favorise une bonne hygiénisation du compost.

2008 : c'est l'année où les parcelles de jardins ont été octroyées aux habitants du quartier

3 : c'est le nombre de composteurs mis à disposition par le SYDEVOM en mai 2008 avant l'acquisition des bacs de compostage par GESPER et A Fleur de Pierres

2009 : c'est l'année de distribution des bioseaux aux habitants qui ont souhaité participer à la collecte des biodéchets et l'année de mise en place des bacs de compostage

159 294 € : c'est le coût total de l'opération, c'est-à-dire le cumul des frais d'étude de faisabilité (2006-2007), des frais de la phase de programmation (2008) et de la 1^{ère} année de fonctionnement (2009-2010).

Un projet fédérateur qui rime avec éco-responsabilité, solidarité et éducation.

Eco-Responsabilité : les habitants valorisent leurs biodéchets et les détournent du circuit de collecte des ordures ménagères

Solidarité : tous les acteurs participent au bon fonctionnement du projet. Les habitants trient leurs biodéchets et contribuent à la fabrication du compost pour les jardiniers du quartier.

Education : réduire sa production de déchets, éviter le gaspillage, bien se nourrir, apprendre le cycle de la nature...

En résumé dans le quartier HLM du Pigeonnier-Barbejas : jardiner et composter, c'est partager...



Le SYDEVOM s'engage activement dans la prévention.



RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

Validé lors du comité syndical du 25 mars 2010, le SYDEVOM est prêt pour s'engager dans un programme de prévention des déchets sur une période de 5 ans.

A cet effet, Cécile a cédé, au 1^{er} juillet 2010, son poste d'ambassadrice du tri pour celui de déléguée prévention déchets et peut ainsi se concentrer pleinement à la mise en place du programme de prévention pendant que Charlotte et Jean-Marie nos ambassadeurs du tri continueront de sensibiliser petits et grands au tri sélectif.

Un diagnostic du territoire et un programme global seront élaborés en concertation avec tous les acteurs du territoire du SYDEVOM.

Dés l'automne, des groupes de travail seront engagés dans ce sens, nous vous invitons vivement à participer à cette réflexion car la réduction des déchets est l'affaire de tous.

Il est important que toutes les collectivités participent à cette démarche afin de changer les comportements des usagers et ainsi maîtriser les coûts.

Les 10 gestes phares de la prévention

- 1- Je limite mes emballages (à la coupe, en vrac, éco-recharges...)
- 2- J'utilise des sacs réutilisables, cabas, paniers pour les courses
- 3- Je mets un STOP PUB sur la boîte aux lettres
- 4- Je limite les impressions
- 5- Je bois l'eau du robinet
- 6- J'utilise des piles rechargeables
- 7- Je donne des vêtements et des livres
- 8- Je fais du compost
- 9- Je choisis des produits éco-labellisés ou éco-conçus
NF Environnement (moins d'impact sur l'environnement)
ex : peinture, détergents, textiles, matériel bureautique...
- 10- Je fais réparer mes appareils



Les objectifs du grenelle 2.

Le « Grenelle 2 » qui constitue le volet « opérationnel » du grenelle de l'environnement a été adopté définitivement par le Sénat et l'Assemblée nationale les 28 et 29 Juin 2010.

Le texte qui contient 250 articles se décline avec la mise en œuvre de six chantiers majeurs : la lutte contre le réchauffement climatique (dans les secteurs du bâtiment, de l'urbanisme, des transports, de la maîtrise de l'énergie...), la préservation de la biodiversité, le développement d'une agriculture durable, la prévention des risques et la protection de la santé, **la mise en œuvre d'une gestion durable des déchets**, l'instauration d'une gouvernance adaptée à cette mutation écologique de notre société et de notre économie.

Sur la question des déchets plusieurs objectifs et résultats attendus du grenelle 2 ressortent :

- 75% des emballages mis sur le marché devront être recyclés. La contribution financière versée à Eco-Emballage par les producteurs sera adaptée en fonction de la nature de l'emballage et de son traitement final,
- uniformiser les consignes de tri au niveau National,
- élargir les consignes de tri à tous le plastique d'emballages d'ici 3 ans à 5 ans,
- limiter les capacités d'élimination des déchets ménagers (incinération ou stockage) à 60 % du total du gisement de déchets sur le territoire afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation.
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération et réduire la production d'ordures ménagères de 5 kg par habitant et par an pendant les cinq prochaines années, d'ici au 1er janvier 2012, conformément aux objectifs fixés dans le Grenelle 1.



Plus de cohérence de couleurs pour moins de confusion

Il est important et nécessaire que les collectivités rajoutent des conteneurs à ordures ménagères ou remplacent celles abimées par des nouvelles.

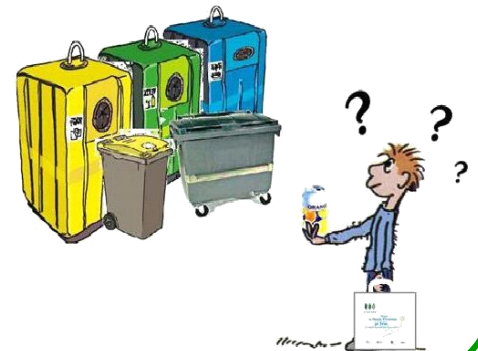
Cependant il faut faire attention et garder une certaine cohérence par rapport aux couleurs de ces bacs afin de faciliter la communication sur le tri sélectif et de ne pas créer de confusion dans l'esprit des usagers.

En effet, trois couleurs sont à réserver aux bacs et colonnes de tri sélectif : le jaune pour les emballages, le vert pour le verre et le bleu pour le papier.

Or, il est de plus en plus fréquent de croiser au bord des routes de notre département des bacs à ordures ménagères aux couvercles bleus, couleur qui normalement fait référence au tri du papier.

Ce choix peut créer une confusion et entraîner des erreurs de tri, notamment pour les vacanciers provenant d'un département avec différentes consignes de tri et où le tri du papier se fait en bacs.

Nous vous demandons donc d'être vigilants à ce sujet lors de vos commandes de nouveaux bacs à ordures ménagères. L'idéal étant les bacs à couvercles noirs, gris, marrons ou oranges.



Vers une tarification incitative.

Les collectivités vont devoir réfléchir au passage à une part incitative de la TEOM et REOM.

En effet, le Grenelle de l'environnement devrait être un tremplin vers la tarification incitative du service public des déchets. S'appuyant soit sur la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), soit sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) avec une part fixe et une part variable.

L'instauration d'une tarification incitative permet en effet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur. Les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sur sa facture permettant ainsi de favoriser ceux qui trient le plus et produisent le moins de déchets.

Ce type de financement existe déjà sous plusieurs formes (comptage, pesé du bac gris, volume du bac gris ou sac payant) dans différentes collectivités locales, et des retours d'expériences sont disponibles sur plusieurs années de fonctionnement comme, par exemple, dans la communauté de communes de Bléré Val de Cher ou encore la communauté d'agglomération de Brive ; et le Grand Besançon.

Le rôle d'éco-emballage

Eco-emballage est un organisme créé en 1992, suite à la création d'une loi imposant aux producteurs de se charger de l'élimination et du recyclage de leurs emballages.

Deux choix s'offrent alors aux producteurs :

- le producteur se charge du traitement de ses propres déchets,
- le producteur adhère à un éco-organisme moyennant un financement qui se chargera pour lui de la collecte et du traitement de ses emballages.

Pour des raisons pratiques et financières, la plupart des producteurs ont décidé de se regrouper et d'adhérer à un éco-organisme. Ainsi les éco-organismes ont vu le jour comme Eco-Emballages. Il fédère donc une grande partie des fabricants d'emballages en France (sachant que des organismes homologues sont présents dans l'ensemble de l'Europe).

Le principe est simple : une taxation a été mise en place sur chaque emballage mis sur le marché. Le montant de la taxe est proportionnel au fait que l'emballage soit recyclable ou non. L'emblème qui certifie cette contribution (éco-taxe) apposé sur chaque emballage est le fameux « point vert », présent sur 95 % des emballages mis sur le marché.



Les recettes issues de cette taxe sont gérées par Eco-emballage qui organise ses dépenses pour assurer les missions suivantes :

- Faire trier les français (ambassadeurs du tri, supports de communication sur le tri, ...),
- Accompagner le recyclage (participation à l'évolution du marché des matières premières secondaires),
- Faire progresser les emballages (diminuer leur poids unitaire, faciliter leur recyclage...).

Au niveau des collectivités, la participation d'Eco-emballages se fait à différents niveaux :

- sur le volet communication, l'organisme apporte une contribution financière au salaire des ambassadeurs du tri, mais aussi à l'impression de supports de communication sur le tri et le recyclage (panneaux explicatifs, mémo-tris, autocollants apposés sur les bacs et colonnes de tri,...).
- sur le volet recyclage, Eco-emballages reverse également un soutien à la tonne triée aux collectivités.

La définition des objectifs, des moyens et des divers barèmes fait l'objet d'intenses négociations tous les 6 ans entre les services de l'état, les représentants des collectivités et associations, les filières et Eco emballages. Le prochain barème est en cours de négociation et devrait être applicable au 1^{er} janvier 2011. En ce qui concerne les collectivités, le nouveau barème devrait théoriquement couvrir 80% des coûts d'un service optimisé de collecte et tri des recyclables.

En pratique, dans un département comme le notre, avec des coûts de collecte élevés du fait de la faible densité de population, on sera loin du compte, de même que pour le barème actuel qui était sensé couvrir 60% du coût !

La filière du trimestre : Le Tétra Pack



Tri en centre de tri et conditionnement sous forme de balles

Acheminement aux filières de recyclage
Stora Enso à Barcelone pour le SYDEVOM

Détrépage et brassage dans un pulpeur qui permet de séparer les trois composants

Carton

Aluminium

Polyéthylène



RECYCLAGE